



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-120

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2026

Sommaire

**Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Cabinet /
Service de la coordination des affaires parisiennes-Bureau des élections, du
mécénat et de la réglementation économique**

75-2026-02-25-00012 - Arrêté préfectoral n° 75-2026-02-25-00012
instituant les commissions de propagande à l'occasion des élections
des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement de Paris
des 15 et 22 mars 2026 (11 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Cabinet

75-2026-02-25-00012

Arrêté préfectoral n° 75-2026-02-25-00012
instituant les commissions de propagande à
l'occasion des élections des conseillers
municipaux et des conseillers d'arrondissement
de Paris des 15 et 22 mars 2026



PRÉFET DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 75-2026-02-25-00012

Instituant les commissions de propagande à l'occasion des élections des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement de Paris des 15 et 22 mars 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Grand officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L241, R29 et R31 à R38 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu les désignations effectuées respectivement par le premier président de la Cour d'appel de Paris et le représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2026-02-11-00004 du 11 février 2026 instituant la commission de propagande à l'occasion des élections des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement de Paris des 15 et 22 mars 2026 ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une commission de propagande est instituée à Paris en vue du premier tour de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement de Paris des 15 et 22 mars 2026, du 13 février au 26 février 2026. Elle est composée comme suit :

a) Présidence

- Journée du 13 février 2026 :
 - Mme DESCAMPS Catherine, première vice-présidente, titulaire ;
 - Mme DELERIS Emmanuelle, vice-présidente, suppléante ;
- Journée du 20 février 2026 :
 - Mme BERNARD Laure, vice-présidente, titulaire ;
 - M. GAYET Jean-Christophe, premier vice-président, suppléant ;
- Journée du 24 février 2026 :
 - Mme AGUDO Anaïs, vice-présidente, titulaire ;
 - M. FERREIRA Rémi, juge, suppléant ;
- Journée du 25 février 2026 :
 - Mme VITON Cécile, vice-présidente, titulaire ;
 - Mme LAINE Fanny, première vice-présidente adjointe, suppléante ;
- Journée du 26 février 2026 :
 - Mme ALVES ANTUNES, Elisette, vice-présidente, titulaire ;
 - Mme FOUCHARD-TESSIER Béatrice, première vice-présidente adjointe, suppléante ;

b) Membres de la commission :

- M. SOLTANI Mohamed, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- M. SZWARCBERG David, adjoint à la cheffe du service de la coordination des affaires parisiennes à la préfecture de Paris, suppléant ;
- M. ROLLET Lewis, chargé de mission – élections à la préfecture de Paris, suppléant ;
- M. GONFROY Joachim, chargé de mission – élections à la préfecture de Paris, suppléant ;
- Mme COSAQUE Virginie, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande, titulaire ;
- Mme CAREL Virginie, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande, suppléante ;

c) Secrétaires de la commission :

- M. DALKAYA Ufuk, chargé de la réglementation des structures culturelles et de l'organisation des élections à la préfecture de Paris, titulaire ;
- Mme DIAKHO Fatoumata, gestionnaire des affaires générales et scolaires à la préfecture de Paris, suppléante.

Article 2 : Deux commissions de propagande sont instituées à Paris en vue du deuxième tour de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement de Paris des 15 et 22 mars 2026, du 16 mars au 17 mars 2026.

1. La première commission est composée comme suit :

a) Présidence :

- Journée du 16 mars 2026 :
 - Mme MAREC Frédérique, première vice-présidente, titulaire ;
 - Mme ROBINSON Emmanuelle, première vice-présidente, suppléante.
- Journée du 17 mars 2026 :
 - Mme DREUX Marie-Charlotte, première vice-présidente adjointe, titulaire ;
 - Mme CASSIUS-HEDJAN Sarah, vice-présidente, suppléante.

b) Membres de la commission :

- M. SOLTANI Mohamed, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- M. ROLLET Lewis, chargé de mission – élections à la préfecture de Paris, suppléant ;
- Mme COSAQUE Virginie, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande, titulaire.

c) Secrétaires de la commission :

- M. DALKAYA Ufuk, chargé de la réglementation des structures culturelles et de l'organisation des élections à la préfecture de Paris, titulaire.

2. La deuxième commission est composée comme suit :

a) Présidence

- Journée du 16 mars 2026 :
 - Mme DALEAU Jeanne, vice-présidente, titulaire ;
 - Mme BRUSTON Pascale, première vice-présidente suppléante.
- Journée du 17 mars 2026 :
 - M. FERREIRA Rémi, juge, titulaire ;
 - Mme AGUDO Anaïs, vice-présidente.

b) Membres de la commission :

- M. SZWARCBERG David, adjoint à la cheffe du service de la coordination des affaires parisiennes à la préfecture de Paris, titulaire ;
- M. GONFROY Joachim, chargé de mission – élections à la préfecture de Paris, suppléant ;
- Mme CAREL Virginie, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande, titulaire.

c) Secrétaires de la commission :

- Mme DIAKHO Fatoumata, gestionnaire des affaires générales et scolaires à la préfecture de Paris, titulaire.

Article 3 : Les agents publics désignés par le préfet peuvent, en tant que de besoin, assurer le secrétariat de la commission de propagande à laquelle ils appartiennent.

Article 4 : Les commissions siègent à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, située au 5 rue Leblanc, 75015 Paris. Elles sont installées les 13, 20, 24, 25 et 26 février 2026 pour le 1^{er} tour et les 16 et 17 mars 2026 pour le 2nd tour, pour recevoir les candidats qui devront se présenter avec 20 exemplaires de leurs documents de propagande (circulaires et bulletins de vote).

Article 5 : Les documents de propagande, dont les informations relatives aux quantités et aux modalités de transmission sont annexées au présent arrêté, doivent être livrés à la société KOBA, située route de Neuilly-sous-Clermont à Rantigny (60290) :

- pour le premier tour, au plus tard, le 2 mars 2026 à 18h00.
- pour le second tour, au plus tard, le 17 mars 2026 à 18h00.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R.32 du code électoral, les candidats, leurs remplaçants ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission concernant leur circonscription.

Article 7 : L'arrêté préfectoral n°75-2026-02-11-00004 du 11 février 2026 instituant la commission de propagande à l'occasion des élections des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement de Paris des 15 et 22 mars 2026 est abrogé.

Article 8 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres des commissions susmentionnées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 25 février 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

MARC GUILLAUME



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Quantités de documents de propagande par secteur et pour la commune de Paris

Secteurs	Nombre d'électeurs	Nombre de circulaires	Nombre de bulletins de vote
		(nombre d'électeur +5% au titre du taux de gâche)	(nombre d'électeurs x2 + 10% au titre du taux de gâche)
1er secteur	68 741	72 178	151 230
5ème secteur	38 873	40 817	85 521
6ème secteur	27 099	28 454	59 618
7ème secteur	34 078	35 782	74 972
8ème secteur	25 578	26 857	56 272
9ème secteur	41 008	43 058	90 218
10ème secteur	58 132	61 039	127 890
11ème secteur	96 739	101 576	212 826
12ème secteur	94 359	99 077	207 590
13ème secteur	115 208	120 968	253 458
14ème secteur	87 539	91 916	192 586
15ème secteur	146 722	154 058	322 788
16ème secteur	102 245	107 357	224 939
17ème secteur	105 418	110 689	231 920
18ème secteur	113 136	118 793	248 899
19ème secteur	113 899	119 594	250 578
20ème secteur	120 678	126 712	265 492
PARIS	1 389 452	1 458 925	3 056 794

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

SITE DE LIVRAISON BULLETINS DE VOTE MAIRIES, BULLETINS DE VOTE ÉLECTEURS & CIRCULAIRES

Responsables de Comptes :

Vanessa BERNARD - vbernard@koba.com - 03 44 64 65 88



Responsables Réception :

Stéphanie MURET - smuret@koba.com - 06 80 46 53 19

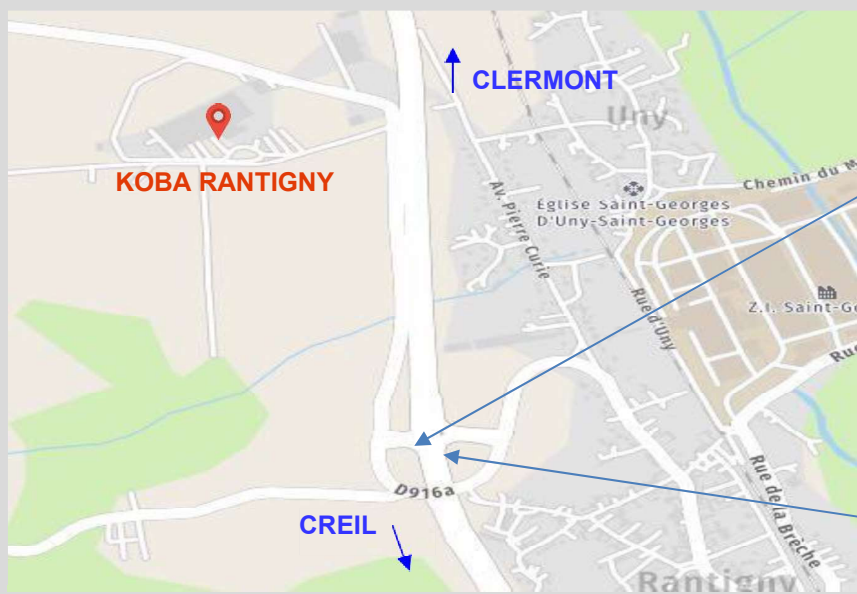
Sébastien BAUGUE - [sbaugue@koba.com](mailto:sbauque@koba.com) - 06 88 05 46 35

Site de production : KOBÀ RANTIGNY

Quais de livraison : Route de Neuilly-sous-Clermont 60290 Rantigny

Horaires et Modalités de réception :

Du 23/02/2026 au 27/02/2026	Pour le premier tour Le 02/03/2026	Pour le second tour Jusqu'au 17/03/2026
De 08h00 à 17h00	De 08h00 à 18h00	De 7h00 à 18h00



D1016 en direction de CREIL / PARIS

Prendre la sortie direction C3
CAMBRONNE-LES-CLERMONT
puis au STOP à DROITE

Continuer tout droit puis prendre
la 1^{ère} à GAUCHE → KOBÀ

D1016 en direction de CLERMONT / BEAUVAIS

Prendre la sortie direction D916E
CAMBRONNE-LES-CLERMONT
puis au STOP à DROITE

Continuer tout droit puis prendre la 3^{ème}
à GAUCHE → KOBÀ

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR TOUTE LIVRAISON

Déchargement par quai ou de plein pied

Lors de la livraison, vous devez sonner à l'interphone situé à l'entrée du site « Koba Livraison »

CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT BULLETINS DE VOTE MAIRIES, BULLETINS DE VOTE ÉLECTEURS & CIRCULAIRES

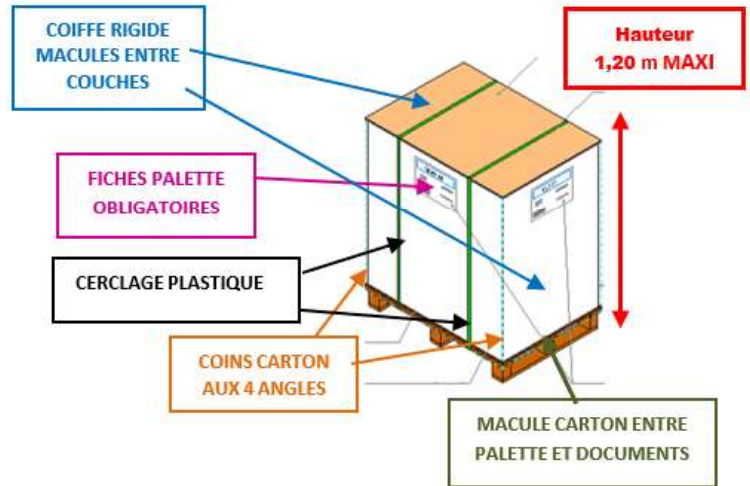
Les étiquettes carton et palette doivent **OBLIGATOIREMENT** être téléchargées sur notre site : <https://imprimeur.koba.com/>

(Cf. NOTICE IMPRESSION ETIQUETTES CARTON & PALETTE ci-dessous)

Tous les imprimés doivent être accompagnés **OBLIGATOIREMENT** d'un bon de livraison.

• **ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :**
(imprimés depuis la plateforme Koba)

- ✓ Nom du département, préfecture & candidat
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité
- ✓ Type de documents :
 - Circulaires **Électeurs**
 - Bulletins de vote **Électeurs**
 - Bulletins de vote **Colisage Mairie**



• **CRITERES DE CONDITIONNEMENT :**

Les palettes ne respectant pas ces critères pourront être refusées

<u>Envois Bulletins de vote – MAIRIE</u>	<u>Envois circulaires & bulletins de vote ÉLECTEURS</u>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette ➤ Un seul candidat par palette ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire) ➤ FILMER la palette + CERCLAGE plastique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette ➤ Un seul candidat par palette ➤ Ne pas mélanger sur une même palette les BV et circulaires ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex (sans film rétractable et sans intercalaire) ➤ FILMER la palette + CERCLAGE plastique
<p>Le filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)</p> <p>Ajouter la mention, « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette)</p>	

Rappel :

Les étiquettes carton et palette doivent **OBLIGATOIREMENT** être téléchargées sur notre site <https://imprimeur.koba.com/>

PLATEFORME IMPRIMEUR NOTICE IMPRESSION ÉTIQUETTES CARTON & PALETTE

Afin de fiabiliser les livraisons, nous mettons à votre disposition sur notre site Koba un outil pour l'impression des étiquettes palettes et/ou cartons. Cela permet notamment de **contrôler les livraisons par l'identification directe des documents et de limiter ainsi tout risque d'erreurs.**

L'outil développé est simple d'utilisation et intuitif :

- Se rendre sur le lien suivant : <https://imprimeur.koba.com/>



- Depuis l'écran d'accueil, cliquez sur l'icône « **Imprimer mes étiquettes** ».



- **ÉTAPE 1** : Consultez et téléchargez les critères de conditionnement (pour rappel) et renseignez vos informations imprimeur.

1 Informations imprimeur
2 Informations élection
3 Quantités imprimées

⚠ Critères de conditionnement

Envois bulletins de vote - MAIRIE

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette + cerclage plastique

Envois circulaires et bulletins de vote - ÉLECTEURS

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette
- Un seul candidat par palette
- Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- Filmer la palette + cerclage plastique

[TÉLÉCHARGER LES CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT ⬇](#)

Informations imprimeur

Pourquoi renseigner ces informations ? Ces informations sont nécessaires pour fiabiliser le processus de réception dans nos sites de production. De plus, ces informations seront transmises à la Préfecture concernée, ce qui permettra de préparer les modalités de remboursement.

(*) Champs obligatoires

- **ÉTAPE 2** : Sélectionnez les informations de l'élection et du candidat concernés.

✓ Informations imprimeur
2 Informations élection
3 Quantités imprimées

Informations élection

Élection

Région

Préfecture

Circonscription

Canton

Commune

Nom du candidat *

(*) Champs obligatoires

· **ÉTAPE 3** : Renseignez les quantités imprimées ainsi que les contenants utilisés.

1 Informations imprimeur ——— Informations élection ——— 3 Quantités imprimées

! Merci de prendre quelques instants pour vérifier l'exactitude des informations précédemment renseignées.

Informations imprimeur Imprimerie : NOM DE L'IMPRIMERIE Nom : IMPRIMERIE XXX Prénom : PRÉNOM E-mail : xxx@imprimerie.fr Téléphone : 0123456789	Informations élection Élection : Élection Présidentielle (1er tour) Région : Auvergne-Rhône-Alpes Département : RHÔNE (69) Candidat : NOM DU CANDIDAT Liste ou Parti : PARTI DU CANDIDAT
--	--

Les quantités

Quantité bulletins mairies	1 300 000	Carton(s)	Nbre de contenant(s) bulletins mairies	100 ⇅
Quantité bulletins électeurs	1 300 000	Carton(s)	Nbre de contenant(s) électeurs	100 ⇅
Quantité de circulaires	1 300 000	Carton(s)	Nbre de contenant(s) circulaires	100 ⇅

PRÉCÉDENT TERMINER

· **ÉTAPE 4** :

- Imprimez vos étiquettes (un fichier PDF sera proposé au téléchargement).
- Récupérez la/les adresse(s) de livraison(s) (également disponible sur l'étiquette à imprimer).
- Conservez votre numéro de dossier si vous souhaitez réimprimer ces étiquettes ultérieurement.
- Pour renouveler l'opération pour un autre candidat ou une autre élection, sans avoir à ressaisir vos informations imprimeur, cliquez sur le bouton « **Créer une nouvelle étiquette** ».

Vos informations ont bien été prises en compte

Votre numéro de dossier 1A991B1E <small>Veuillez conserver cet identifiant, il vous permettra de récupérer vos informations si vous devez rééditer vos étiquettes.</small>	Imprimer vos étiquettes 	Vos adresses de livraison <small>ATTENTION: Le site n'est pas équipé de quai de déchargement. Votre livraison doit être effectuée avec un Petit Porteur / Sans ascenseur au 1^{er}. Tel fixe du 0700000000 au 1000000000 Lundi 09h00 - 17h00 MardiMercrediJeudi 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00 Vendredi 09h00 - 12h00 À compter du 21/03/2020 Lundi au samedi 09h00 - 18h00</small>
Créer une nouvelle étiquette 	Retourner sur la page d'accueil 	Nous contacter Responsables de Comptes Julie DENIZOT - koba69@koba.com - 06.24.38.57.20 Catherine BONTANT - koba69@koba.com - 06.85.94.88.91


Ci-dessous un exemple de principe d'étiquette :

Koba

FICHE DE LIVRAISON

Élection Présidentielle

1er tour



3594291743898119

SAINT-PRIEST SITE KOBA
BOULEVARD ANDRÉ BOULOCHÉ

**Numéro et
nombre de
cartons :**

1/100

BULLETINS DE VOTE - ELECTEURS

NOM DE LA LISTE	PARTI DU CANDIDAT
NOM DU CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT
QUANTITE LIVREE	1 300 000

PREF-69

BLANC

- **OPTION COMPLÉMENTAIRE** : Depuis l'écran d'accueil, vous pourrez retrouver les étiquettes déjà générées en cliquant sur l'icône « **Rééditer mes étiquettes** ».



- Renseignez votre numéro de dossier pour une réimpression.

Renseignez la référence du dossier

Référence *

(*) Champs obligatoires

RECHERCHER